

**Compte rendu de réunion de Conseil municipal**  
**Mardi 11 mars 2025 à 19h30 -**



L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUAULT, Maire.

**Présents :** MM./MMES, Stéphane ROUAULT, Thérèse MAINGUY, Pascaline GUYOT, Philippe SALÉ, Dominique CALMELS, Gwénaël BROGARD, Brigitte KERAUTRET, Jean-Michel HUET, Paul de VAUCORBEIL, Anaïs CHEVALIER, Frédéric LARROUY CASTERA, Nathalie DACQUAIT

**Absent(s) :**

Didier GUILLOUËT donne pouvoir à Thérèse MAINGUY  
Katell VINCENT donne pouvoir à Frédéric LARROUY-CASTERA  
Loïc THORON donne pouvoir à Philippe SALÉ

**Secrétaire de séance :** Mme Pascaline GUYOT

\*\_\*\*

✓ **Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Le Conseil Municipal désigne Mme Pascaline GUYOT en tant que secrétaire de séance.

✓ Les décisions prises par le maire sont présentées au conseil municipal selon la délibération n°CM20200525

Le conseil municipal approuve le PV du conseil du 10 décembre 2024 à l'unanimité

Monsieur le Maire annonce ajouter deux points à l'ordre du jour de la réunion :

- Parc des coteaux – aménagements
- Possibilité d'acquisition d'un bâtiment rue du Rocher

**1°) Gestion des biens communaux**

**a) Echanges et acquisitions de terrains**

Monsieur le Maire présente les différents biens concernés :

• **Terrains à l'arrière du « café de la forge » :**

Dans le cadre du projet d'extension du café et afin de créer un accès par l'arrière du bâtiment, il convient d'échanger des terrains avec la propriétaire du bien situé rue du Rocher appartenant à Mme RENAUD : le plan d'arpentage relatif au projet est présenté à l'assemblée. Monsieur le Maire propose d'échanger à titre gracieux les parcelles AB 501 et 504 (ancienne AB n°487). La commune prend en charge les frais de notaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :**

- |                   |                           |                        |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12   | - VOTANTS : 15            |                        |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15       | - CONTRE : 0              |                        |

**Le conseil municipal, après délibération :**

- **APPROUVE** la proposition d'échanger les terrains comme présenté sur le plan d'arpentage ;
- **APPROUVE** la décision que la commune prenne en charge les frais de notaire ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Monsieur le Maire évoque également la possibilité d'acquérir le bien de Mme RENAUD, puisqu'après étude, elle souhaite vendre son bien. La commune pourrait se positionner prochainement.

• **Terrain cadastré AB n°488 – rue du rocher**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'achat de la parcelle AB n°488 situé rue du Rocher, appartement à Monsieur LE BLANC pour un montant de 3.50€/m². Cette parcelle d'une superficie de 3 m² fait partie du trottoir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :**

- |                   |                           |                        |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12   | - VOTANTS : 15            |                        |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15       | - CONTRE : 0              |                        |

**Le conseil municipal, après délibération :**

- **VALIDE** l'achat de la parcelle cadastrée AB n°488 d'une superficie de 3m² ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

- **7 rue Daniau – bornage entre les parcelles AB n°050 et AB n°48 et 49**

Le conseil municipal prend connaissance du bornage des parcelles situées 7 rue Daniau (logements appartenant à la commune) et 9 rue Daniau. Il convient de laisser un passage permettant aux propriétaires du bien situé 9 rue Daniau d'accéder avec un véhicule à l'arrière de la parcelle.

Monsieur le Maire propose l'achat du terrain pour un montant de 10€/m<sup>2</sup> étant donné que c'est du terrain constructible.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :**

- |                   |                           |                        |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12   | - VOTANTS : 15            |                        |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15       | - CONTRE : 0              |                        |

**Le conseil municipal, après délibération :**

- **APPROUVE** le bornage proposé afin de faciliter l'accès à la parcelle AB n°49 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cet achat

- **Four à pain**

La commune souhaite remettre en état le four à pain situé rue Beaumanoir (parcelle cadastrée ZV 203). Une partie du four se trouve sur terrain privée (parcelle ZV n°218). Il convient de réaliser un nouveau bornage et d'acheter quelques mètres carrés de la parcelle cadastrée ZV n°218) pour un montant de 10€/m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :**

- |                   |                           |                        |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12   | - VOTANTS : 15            |                        |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15       | - CONTRE : 0              |                        |

**Le conseil municipal, après délibération, :**

- **APPROUVE** la proposition de bornage ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

**b) Stade de la Croix du Fresnes – rénovation des anciens vestiaires**

Monsieur le Maire présente l'avenant concernant la rénovation des anciens vestiaires réalisé par la société ARCHICOM qui s'élève à 9 520,29 € HT soit 11 424,35 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :**

- |                   |                           |                        |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12   | - VOTANTS : 15            |                        |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15       | - CONTRE : 0              |                        |

**Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés :**

- **VALIDE** l'avenant n°1 présenté par la société ARCHICOM ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif concernant la rénovation des anciens vestiaires.

## **2°) Urbanisme**

### **a) Point d'information PLU**

L'enquête publique concernant le plan local d'urbanisme est terminée. Les propriétaires de biens se sont déplacés en nombre. Mme Thérèse MAINGUY présente le PV du commissaire enquêteur.

## **3°) Environnement**

### **a) Validation du PPRI**

M. Gwénaél BROGARD présente le dossier relatif au Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), notamment les documents graphiques représentant les risques de crues liés à l'Oust et le Ninian

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :**

- |                   |                           |                        |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12   | - VOTANTS : 15            |                        |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15       | - CONTRE : 0              |                        |

**Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés :**

- **VALIDE** le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif.

#### 4°) Médiathèque – changement du logiciel

Le logiciel ORPHÉE, utilisé par la médiathèque, permettant de gérer l'emprunt des livres et autres supports est obsolète. Des devis ont été réalisés auprès du réseau des médiathèques afin de changer de logiciel. C'est la proposition de DECALOG, logiciel déjà utilisé dans des médiathèques situées sur le territoire de Ploërmel communauté qui a été retenue.

L'achat du logiciel s'élève à 3 462 € TTC, auquel il faut ajouter un coût annuel de 456 € correspondant à la maintenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- |                   |                           |                        |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12   | - VOTANTS : 15            |                        |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15       | - CONTRE : 0              |                        |

Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés :

- VALIDE l'acquisition d'un nouveau logiciel ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif.

#### 5°) Questions diverses

##### a) Manoeuvre militaire du 20 au 24 mars en centre bourg et fin avril

L'école militaire de St Cyr Coëtquidan a informé la mairie de sa présence sur la commune dans le cadre de la réalisation de manœuvre.

##### b) 19 mars – commémoration 11h à la mairie

La cérémonie de commémoration du 19 mars se déroulera à partir de 11h00 à la mairie afin de se rendre au monument aux morts et sera suivie d'un dépôt de gerbe.

##### c) Nom de la venelle des futurs lotissements et pose d'un panneau au lavoir – réunion avec la commission voirie et patrimoine.

Le conseil est invité à réfléchir sur la dénomination de la ruelle actuellement cadastrée ZV n°007.

##### d) Parc des Coteaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va falloir réaliser des travaux de remise en état du parc des Coteaux. En effet, il convient, afin de favoriser la biodiversité, de supprimer les paliers créés dans le ruisseau.

Il faut faire un courrier au SMGBO afin de commencer l'étude et d'avoir les subventions via l'agence de l'eau.

-----

Le Maire,  
Stéphane ROUAULT